

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du lundi 16 Décembre 2024,****L'an deux mille vingt-quatre, le lundi seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire***Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 9 Décembre 2024*

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 7
Élus présents : 22	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 7

Secrétaire de séance : M. Rémi REUTHER, Adjoint au Maire**Présents :**

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoint au Maire ;

M. GERHARDY Martial, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Isabelle DURINGER, M^{me} Solange WOLFF MINTSA, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, M^{me} Odile NGO YANGA, M. Julien MASSON Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Bernard WEBER, Adjoint au Maire a donné procuration à M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire, M^{me} Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire a donné procuration à M. Rémi REUTHER, Adjoint au Maire,

M^{me} Nadia THOMAS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire, M. Laurent REYMANN, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire,

M. Mario VOECKEL, Conseiller Municipal a donné procuration à M^{me} Hélène MULLER, Adjointe au Maire,

M^{me} Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal,

M^{me} Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire.

**53/2024 – AFFAIRES DU PERSONNEL - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR
PERSONNEL COMMUNAL : MULTI-ACCUEIL**

En sa séance du 22 Décembre 2015, les membres du Comité Technique avait émis un avis favorable concernant le règlement intérieur du Multi accueil « les lutins de Souffel ».

À l'instar du règlement intérieur général, celui du Multi-accueil a fait l'objet d'une revue approfondie par les membres du personnel de la structure.

Cette mise à jour s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et vise à adapter le règlement aux évolutions des pratiques professionnelles dans le domaine de la petite enfance

Si le règlement intérieur général définit les règles applicables à tous les agents de la collectivité, celui du multi-accueil vient spécifier les dispositions propres à l'accueil des jeunes enfants et à l'exercice des métiers qui y sont associés.

Après sa finalisation, le projet a été soumis à l'examen du Comité social et territorial lors de sa réunion du 28 Novembre 2024. Le Comité a formulé un avis favorable au projet.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable du Comité Social et Territorial en en date du 28 Novembre 2024.

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le nouveau règlement intérieur qui annule et remplace le précédent et dont la nouvelle version est jointe en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 17 Décembre 2024



Le Secrétaire de séance

Rémi REUTHER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 17 Décembre 2024